

# INFORMATION PRATIQUES

## QUELLES SONT LES DÉMARCHES À ACCOMPLIR POUR ÊTRE AFFILIÉ ?

Pour bénéficier des garanties Frais de Santé mises en place par votre entreprise, vous devez adresser votre dossier complet : bulletin d'affiliation dûment complété et signé par vous-même (cadre « partie à compléter par le salarié ») et votre entreprise (cadre « partie à compléter par l'entreprise ») + pièces justificatives mentionnées ci-dessous, à :

Centre de gestion santé  
Gescopim KLESIA  
43 rond-point de l'Europe  
51430 Bezannes

## QUELLES SONT LES DÉMARCHES À ACCOMPLIR PAR LA SUITE ?

N'oubliez pas de signaler tout changement relatif à votre situation familiale (mariage, naissance, divorce,...) et/ou administrative (déménagement, changement de caisse de Sécurité sociale, de coordonnées bancaires,...) à GESCOPIM KLESIA.

Vous devez compléter à nouveau l'imprimé en cochant la case «  Modification » située en haut de la première page et l'envoyer à GESCOPIM KLESIA (adresse ci-dessus) en y joignant les justificatifs correspondants.

Cet imprimé doit obligatoirement être visé par votre employeur en cas de modification de votre situation familiale car cela entraîne une modification du montant de la cotisation prélevée sur votre bulletin de salaire.

## QUI PEUT BÉNÉFICIER DES GARANTIES ?

- Vous, salarié.
- Votre conjoint (ou partenaire de PACS ou concubin).
- Vos enfants à charge remplissant au moins une des conditions suivantes :
  - être considérés comme à charge au sens de la Sécurité sociale ;
  - être âgés de moins de 24 ans s'ils finissent leur cycle secondaire ;
  - être âgés de moins de 28 ans s'ils justifient de la poursuite de leurs études ;
  - être âgés de moins de 28 ans et en contrat d'apprentissage sous réserve qu'ils ne bénéficient pas d'un régime de frais de santé au titre de leur activité salariée ;
  - être âgés de moins de 26 ans à condition qu'ils soient à la recherche d'un premier emploi, inscrits au Pôle Emploi, et qu'ils soient fiscalement à charge du Participant, du conjoint ou du concubin ;
  - être handicapés, quel que soit leur âge, s'ils sont titulaires avant leur 21<sup>e</sup> anniversaire de la carte d'invalidité civile ou de la carte mobilité inclusion «invalidité».

## QUELLES SONT LES PIÈCES À JOINDRE POUR BÉNÉFICIER DES GARANTIES ?

- Un relevé d'identité bancaire du salarié (ou compte joint).
- Une copie de l'attestation vitale du salarié (datée de moins d'un an).

### Conjoint

- Une copie de son attestation vitale (datée de moins d'un an).

### Partenaire de PACS

- Une copie de l'attestation d'enregistrement au service d'état civil de la mairie de votre domicile ou un extrait de naissance sur lequel figure la mention de PACS.
- Une copie de son attestation vitale (datée de moins d'un an).

### Concubin

- Une attestation sur l'honneur et un justificatif de domicile commun (titre de propriété, quittance de loyer, avis d'imposition, facture de gaz et d'électricité...).
- Une copie de son attestation vitale (datée de moins d'un an).

### Enfant(s), selon le cas :

- une copie de son attestation vitale (datée de moins d'un an), notamment celle délivrée par le régime étudiant le cas échéant ;
- un certificat de scolarité délivré par l'établissement d'enseignement indiquant les dates de début et de fin d'études ;
- une copie du certificat d'apprentissage ;
- une copie de l'attestation d'inscription à Pôle Emploi ;
- une copie de la carte d'invalidité civile ou de la carte mobilité inclusion «invalidité».

## VOTRE CARTE DE TIERS PAYANT

Votre carte de tiers payant sera adressée directement à votre domicile, sous réserve que votre dossier soit complet.

Elle vous permet d'éviter l'avance du ticket modérateur, dans les conditions prévues au contrat, notamment pour les frais de pharmacie, de radiologie, d'analyses médicales. À réception, nous vous invitons à vérifier les informations qu'elle contient. Si vous constatez une anomalie (erreur de numéro de Sécurité sociale, nom d'un bénéficiaire...), veuillez la retourner à GESCOPIM KLESIA en précisant les corrections à prendre en compte et en joignant les éventuels justificatifs.

## ESPACE CLIENT INTERNET

Avec votre carte de tiers payant, vous recevrez vos codes d'accès (identifiant et mot de passe) à votre espace sécurisé. Vous pourrez ainsi consulter en temps réel vos remboursements et informations personnelles, et avoir accès à des services complémentaires (prises en charge hospitalière 24h/24, localisation des professionnels de santé...).

## COMMENT CONTACTER UN CONSEILLER ?

Rendez-vous dans la rubrique « Messagerie » de votre espace assuré Frais de santé puis remplissez votre formulaire de contact dédié.

### Adresse :

Centre de gestion santé  
GESCOPIM KLESIA  
43 rond-point de l'Europe  
51430 Bezannes

Téléphone : 01 70 91 39 00

Accueil du lundi au vendredi de 8h30 à 18h00.

Conformément à la réglementation en vigueur, et en particulier au règlement général sur la protection des données n°2016/679 du 27 avril 2016, les informations transmises via ce formulaire sont destinées à KLESIA Prévoyance en sa qualité de responsable du traitement, et pourront être transmises aux entités de KLESIA (AMK), ainsi qu'à ses éventuels réassureurs, prestataires, délégataires de gestion et partenaires commerciaux. Vos données sont collectées, dans le cadre de notre relation contractuelle à des fins de gestion administrative de votre dossier, et à des fins d'information sur les offres, produits et services de KLESIA (AMK), et de ses partenaires en charge d'activités confiées par le groupe. Vos données sont également collectées en vue de respecter nos obligations légales et réglementaires, en particulier afin de lutter contre le blanchiment de capitaux, le financement du terrorisme, et contre la fraude à l'assurance. Vos données personnelles seront conservées tout au long de la durée de la relation contractuelle et conformément aux durées de prescription légales. Vous pouvez demander l'accès, la rectification, l'effacement et le retrait du consentement au traitement de vos données personnelles ainsi que limiter ou vous opposer au traitement en écrivant à KLESIA - Service INFO CNIL - CS 30027, 93108 Montreuil cedex, ou par courriel à l'adresse suivante : info.cnil@klesia.fr. Votre demande doit être accompagnée d'une copie d'un titre d'identité en cours de validité. Vous pouvez également demander la portabilité des données que vous avez fournies lorsqu'elles sont nécessaires au contrat ou lorsque votre consentement était requis. Veuillez noter, toutefois, que certaines données peuvent être exclues de ces demandes dans certaines circonstances, notamment si nous devons continuer à traiter vos données pour servir nos intérêts légitimes ou respecter une obligation légale. Nous pouvons vous demander de nous fournir un justificatif d'identité pour confirmer votre identité avant de répondre à votre demande. KLESIA (AMK) prend les mesures conformes à l'état de l'art afin d'assurer la sécurité et la confidentialité des données, conformément aux dispositions de la réglementation en vigueur. En cas de désaccord concernant l'utilisation que nous faisons de vos données, nous vous invitons à contacter nos services afin d'exposer vos demandes ou griefs à l'adresse suivante : KLESIA - Service INFO CNIL - CS 30027, 93108 Montreuil cedex, ou par courriel à l'adresse suivante : info.cnil@klesia.fr. En tout état de cause, il vous est possible de saisir directement la CNIL à l'adresse suivante : 3 Place de Fontenoy - TSA 80715 - 75334 PARIS CEDEX 07.